

Guide des parents du programme Camps de jour PVE 2026

Par : Patro Le Pivot

Table des matières

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PATRO LE PIVOT	3
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DU CAMP	3
2.1 Remboursement	4
2.2 Objectifs du camp de jour	4
LES RÈGLES DU MILIEU DE VIE.....	5
3.1 Matériel requis et effets personnels	5
3.2 Départ du camp de jour	6
PROTOCOLE D'INTERVENTION.....	6
SÉQUENCE IMAGÉE	8
4.2 DESCRIPTION DES PROTOCOLES	9
ORGANIGRAMME	11
INFORMATIONS IMPORTANTES	12
6.1 Relevé 24	12
6.2 Santé et sécurité	12
6.3 Piscine	12
6.4 Départs et absences	12
6.5 Respect du matériel et des installations	12
6.6 Responsabilité parentale	12
6.7 Politiques organisationnelles	13
6.8 Tabac et vapotage	13
ACCÈS AUX PISCINES	13
7.1 Port de la veste de flottaison individuelle (VFI)	13
7.2 Règlements de sécurité	13
SURVEILLANCE ANIMÉE.....	14
EVALUATION DU CAMP DE JOUR	14
SAINES HABITUDES DE VIE.....	14
10.1 Hydratation	14
10.2 Lunchs et collations	14
COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES.....	14
11. SITES D'ANIMATION.....	15

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PATRO LE PIVOT

Le Patro Le Pivot est un organisme communautaire de Beauport qui contribue au bien-être des personnes et des familles par le loisir, le sport, l'entraide et l'engagement citoyen. À travers ses nombreux programmes et services, il favorise l'inclusion, le développement du pouvoir d'agir et le sentiment d'appartenance à la communauté.

Durant la période estivale, le Patro Le Pivot accueille plus de 1 000 enfants dans ses différents camps de jour. Notre équipe a à cœur d'offrir un milieu sécuritaire, stimulant et bienveillant où chaque jeune peut s'amuser, développer ses habiletés, créer des liens significatifs et vivre un été mémorable.

Notre mission

Contribuer au bien-être par le loisir, le sport et l'entraide.

Notre vision

Faire du bien. Bien le faire.

Nos valeurs

Plaisir – Bienveillance – Engagement

Tout au long de l'année, le Patro Le Pivot déploie une multitude d'actions auprès de la communauté, notamment en matière de sécurité alimentaire, d'intégration des personnes immigrantes, de soutien aux familles, d'accompagnement des aînés, de loisir adapté, de développement communautaire et d'animation du milieu de vie.

Pour en apprendre davantage sur notre organisme : www.lepivot.org

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DU CAMP

Le Programme Camps de jour 2026 du Patro Le Pivot s'adresse aux enfants âgés de 5 à 12 ans et se déroulera du 29 juin au 14 août 2026.

L'horaire régulier du camp est de 8 h à 17 h. Tout au long de la journée, les enfants sont encadrés par une équipe d'animation qualifiée qui veille à leur sécurité, à leur bien-être et à leur participation aux activités.

La programmation est adaptée à l'âge des participants et comprend une variété d'activités sportives, artistiques, culturelles, scientifiques, coopératives et de plein air. Des activités spéciales, des journées thématiques et diverses animations viennent également enrichir l'expérience estivale.

Les groupes sont formés chaque semaine selon l'âge des enfants, le nombre d'inscriptions reçues, les ressources disponibles et certains besoins particuliers. Comme les inscriptions se font sur une base hebdomadaire, il est possible qu'un enfant change de groupe ou d'animateur au cours de l'été. Les demandes de changement de groupe sont évaluées exceptionnellement lorsqu'elles sont liées à la sécurité ou au bien-être de l'enfant.

Le Patro Le Pivot privilégie une approche fondée sur le plaisir, le respect, la bienveillance et l'inclusion afin que chaque enfant puisse vivre une expérience positive, enrichissante et adaptée à ses besoins.

2.1 Remboursement

Pour effectuer une demande de remboursement, veuillez consulter la Politique de remboursement des activités disponible sur notre site Internet au www.lepivot.org.

Les conditions suivantes s'appliquent :

1. Un remboursement complet est accordé pour toute annulation effectuée avant le début de la semaine de camp visée.
2. Une fois la semaine débutée, le remboursement est calculé au prorata des journées non utilisées à partir de la date de la demande.
3. Des frais administratifs de 10 % du montant à rembourser, avec un minimum de 5 \$, sont applicables.

2.2 Objectifs du camp de jour

Le camp de jour vise à :

- Offrir aux enfants un environnement sécuritaire, stimulant et inclusif;
- Favoriser le plaisir, l'autonomie et la découverte;
- Permettre la pratique d'activités sportives, artistiques, culturelles, scientifiques et de plein air;
- Encourager la créativité, la coopération et l'esprit d'initiative;
- Favoriser le développement de relations positives et le sentiment d'appartenance au groupe.

Le Programme Camps de jour été 2026 est un programme d'animation pour les enfants âgés de 5 à 12 ans. Il se déroule sur sept semaines, soit du 29 juin au 14 août 2026. L'horaire régulier est de 8 h à 17 h et les animateurs dînent toujours sur les camps avec les enfants.

LES RÈGLES DU MILIEU DE VIE

Afin d'assurer un environnement sécuritaire, respectueux et agréable pour tous, les participants sont invités à respecter les règles suivantes :

- Respecter les autres enfants, les membres du personnel, les bénévoles et les installations;
- Utiliser un langage approprié et adopter un comportement respectueux;
- Participer activement aux activités proposées;
- Suivre les consignes données par les animateurs et les membres de l'équipe de gestion;
- Prendre soin du matériel mis à sa disposition;
- Maintenir de bonnes habitudes d'hygiène, notamment en se lavant les mains régulièrement;
- Contribuer à créer un climat positif, inclusif et bienveillant.

3.1 Matériel requis et effets personnels

Nous vous demandons d'identifier tous les effets personnels de votre enfant (sac à dos, boîte à lunch, serviette, vêtements, etc.) en y inscrivant son nom.

Chaque jour, votre enfant doit avoir avec lui :

- Un dîner froid (aucun micro-ondes ni réfrigérateur ne sont disponibles);
- Deux collations nutritives;
- Une bouteille d'eau réutilisable;
- Un maillot de bain et une serviette;
- De la crème solaire (appliquée avant l'arrivée au camp);
- Des souliers fermés;
- Un chapeau ou une casquette;
- Des vêtements adaptés à la température.

Il est également recommandé d'apporter un vêtement de rechange.

Important :

- Le partage de crème solaire entre les enfants n'est pas permis.
- Le port de sandales n'est pas autorisé durant les activités du camp.
- Les vêtements doivent permettre à l'enfant de participer confortablement et sécuritairement aux activités.

Le Patro Le Pivot ne peut être tenu responsable de la perte, du vol ou du bris d'objets personnels. Il est recommandé de laisser à la maison les objets de valeur, l'argent comptant et tout autre objet non nécessaire aux activités du camp.

3.2 Départ du camp de jour

Pour des raisons de sécurité, seules les personnes autorisées au dossier de l'enfant peuvent venir le chercher.

Veuillez-vous assurer que toute personne autorisée à récupérer votre enfant connaisse le mot de passe inscrit à son dossier Amilia. Ce mot de passe pourra être demandé par l'équipe afin de valider l'autorisation de départ.

Afin de faciliter les départs, le Patro Le Pivot utilise l'application HopHop. Son utilisation est facultative, mais fortement recommandée. Elle permet d'informer l'équipe de l'heure prévue de votre arrivée, réduisant ainsi le temps d'attente lors du départ.

Pour plus d'information : www.hophop.ca

PROTOCOLE D'INTERVENTION

Le Patro Le Pivot a à cœur d'offrir à tous les enfants un environnement sécuritaire, respectueux et bienveillant. Afin de favoriser le bon déroulement des activités et le bien-être de l'ensemble des participants, un protocole d'intervention est appliqué lorsque des comportements inappropriés ou dangereux sont observés.

Notre approche privilégie d'abord l'accompagnement, l'encadrement et le développement de comportements positifs. Les interventions sont réalisées de façon progressive et adaptées à l'âge de l'enfant, à la situation vécue ainsi qu'à la fréquence ou à la gravité des comportements observés.

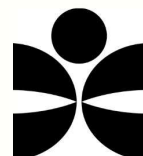
Les tableaux suivants présentent les différentes étapes du protocole d'intervention ainsi que les mesures pouvant être appliquées selon la nature des comportements observés.

Comportements mineurs	
Exemples de comportements	<u>Comportements qui nuisent personnellement à l'enfant</u> <ul style="list-style-type: none"> • S'opposer ou ignorer la demande de l'animateur / accompagnateur • Argumenter ou négocier face à la demande de l'animateur / accompagnateur • Langage vulgaire • Refuser de participer de façon répétée

	<p><u>Comportements qui nuisent au groupe ou à l'environnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bousculer, faire trébucher • Choisir des jeux inadéquats malgré l'intervention de l'animateur / accompagnateur (chamaillage, tirer le vêtement, etc.) • Faire des insultes verbales • Briser volontairement les effets personnels des autres ou de l'environnement • Déranger volontairement le groupes ou les activités
<p>Comportements majeurs</p>	
<p>Exemples de comportements</p>	<p><u>Comportements qui nuisent à la sécurité / intégrité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fuguer ou tentative de quitter le groupe sans autorisation • Lancer du matériel de façon dirigée ou pour blesser • Intimidation • Faire usage de la violence verbale (humilier, menacer ou avoir des propos racistes ou sexistes) • Se battre • Possession d'objets dangereux • Faire une action qui blesse physiquement de façon volontaire • Adopter un comportement à caractère sexuel inapproprié • Initier à la violence

SÉQUENCE IMAGÉE

Protocole d'intervention



Comportement mineur

- 1 Réflexion sur le geste
- 2 Mise en place de stratégies
- 3 Retrait préventif
- 4 Retrait 24h
- 5 Retrait 48h
- 6 Expulsion définitive

Comportement majeur

- 1 Retrait préventif
- 2 Retrait 24h
- 3 Retrait 48h
- 4 Expulsion définitive

La gravité d'un manquement peut être réévaluée selon la fréquence, l'intention, l'intensité et le contexte du geste.

Un même comportement peut être interprété différemment selon l'âge de l'enfant, en fonction de sa capacité attendue d'autorégulation

4.2 DESCRIPTION DES PROTOCOLES

<u>Comportements mineurs</u>	
Exemples de comportements	Langage/parole inapproprié, difficulté à suivre les consignes, refus de participation, désorganisation, manque de respect, impolitesse.
<ul style="list-style-type: none"> ★ L'équipe de gestion se garde le droit de passer des étapes en fonction de la gravité du geste. ★ Si le parent refuse de signer un des précédents formulaire/document, l'équipe de gestion se doit d'informer immédiatement le responsable du camp de jour, Charles-Antoine Beaulieu. 	
<u>Protocole d'intervention (P.I.)</u>	
Réflexion	Au troisième avertissement, l'enfant entre dans le protocole d'intervention. L'intervenant social (I.S.) rencontre l'enfant afin de réfléchir au comportement observé et de déterminer un geste réparateur. Le parent est informé de la situation à la fin de la journée et l'intervention est consignée au dossier.
Mise en place de stratégies	Si le comportement se répète, l'intervenant social (I.S.), l'animateur et l'enfant établissent ensemble des stratégies adaptées afin de prévenir sa réapparition. Un plan d'action est alors mis en place et doit être signé par les parents. L'équipe assure le suivi des stratégies convenues et les ajuste au besoin. Lorsque la situation évolue positivement, des mesures d'encouragement peuvent également être mises en place.
Retrait préventif	<p>Un parent est contacté afin de venir chercher l'enfant. Avant son départ, l'équipe prend un moment avec celui-ci pour revoir la situation, réfléchir aux comportements observés et rappeler les stratégies à mettre en place. Un retour est également effectué avec le parent et les documents requis sont signés. L'enfant pourra réintégrer le camp le lendemain.</p> <p>Ce retrait vise à permettre à l'enfant de prendre du recul sur la situation, de comprendre les impacts de ses comportements et de se préparer à un retour positif au camp.</p>
Retrait 24h	Appel à la maison, l'enfant repart à la maison pour la journée en cours ainsi que pour la journée ouvrable. L'I.S. remplit le document explicatif du comportement et des interventions appliquées pour le faire signer par le parent qui vient chercher l'enfant.
Suspension 48h	Un parent est contacté afin de venir chercher l'enfant. Celui-ci est suspendu pour le reste de la journée ainsi que pour les deux jours ouvrables suivants. Un document de suivi doit être signé par le parent.
Expulsion	Appel à la maison, l'enfant repart à la maison et ne peut plus revenir au camp de jour pour le reste de l'été.

<u>Comportements majeurs</u>	
Exemples de comportements	<p>Intimidation, violence physique (frapper, cracher, bousculer, mordre, lancer, pincer, etc.), fugue.</p> <p><i>*Les comportements qui font atteinte à l'intégrité d'un intervenant ou d'un enfant.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> ★ L'équipe de gestion se garde le droit de passer des étapes en fonction de la gravité du geste. ★ Si le parent refuse de signer un des précédents formulaire/document, l'équipe de gestion se doit d'informer immédiatement le responsable du camp de jour, Charles-Antoine Beaulieu. 	
<u>Protocole d'intervention</u>	
Réflexion	<p><u>Retrait préventif</u></p> <p>Un parent est contacté afin de venir chercher l'enfant. Une intervention est réalisée avec l'enfant afin de l'amener à réfléchir aux comportements observés et à leurs impacts. Un geste réparateur est demandé lorsque la situation le permet.</p> <p>Avant le retour de l'enfant au camp, une rencontre doit avoir lieu avec le parent, l'enfant, l'intervenant social (I.S.) et l'animateur ou l'accompagnateur concerné.</p> <p><u>Mise en place de stratégies</u></p> <p>Lors de cette rencontre, des stratégies adaptées à l'enfant sont établies afin de favoriser son retour positif au camp. Un document résumant les engagements et les mesures mises en place doit être signé par le parent. Les prochaines étapes du protocole sont également présentées.</p>
Retrait 24h	Appel à la maison, l'enfant repart à la maison pour la journée en cours ainsi que pour la journée ouvrable. L'I.S. remplit le document explicatif du comportement et des interventions appliquées pour le faire signer par le parent qui vient chercher l'enfant.
Suspension 48h	Appel à la maison, l'enfant repart à la maison pour la journée en cours ainsi que pour les deux journées ouvrables. L'I.S. remplit le document explicatif du comportement et des interventions appliquées pour le faire signer par le parent qui vient chercher l'enfant.
Expulsion	Appel à la maison, l'enfant repart à la maison et ne peut plus revenir au camp de jour pour le reste de l'été.

ORGANIGRAMME

ÉQUIPE DE DIRECTION

Mérodie Racine – Directrice générale – mracine@lepivot.org

Charles-Antoine Beaulieu – Gestionnaire des camps de jour – cbeaulieu@lepivot.org

École de la ribambelle

Coordonnatrice : Émie Baribeau
Coordonnatrice adjointe : Alexanne Gagné
Intervenante sociale : Émie Baribeau
Courriel : rib@lepivot.org

École des Cimes

Coordonnatrice : Laurence Raymond
Coordonnatrice adjointe : Laurent Richard
Intervenante sociale : Camille Savard
Courriel : cimes@lepivot.org

Animateurs / Accompagnateurs

Animateurs / Accompagnateurs

École de l'Harmonie (Saint-Édouard)

Coordonnateur : David Wu
Coordonnateur adjoint : Laurie-Ann Boudreault
Intervenante sociale : Laurie Deboisbriand
Courriel : harmonie@lepivot.org

École Beausoleil

Coordonnatrice : Kelly Eden
Coordonnateur adjoint : Olivia Iloud
Intervenante sociale : Cindy-Loo Lambert-Chan
Courriel : beausoleil@lepivot.org

Informations importantes

6.1 Relevé 24

Pour recevoir un relevé 24, le parent payeur doit fournir son numéro d'assurance sociale lors de l'inscription, conformément aux exigences gouvernementales.

Le relevé 24 sera déposé dans votre compte familial Amilia au plus tard le 28 février 2027. Aucune modification ne pourra être apportée après le 31 janvier 2027.

6.2 Santé et sécurité

Nous demandons aux parents de garder à la maison tout enfant présentant des symptômes de maladie contagieuse.

Si votre enfant doit recevoir un médicament durant les heures du camp, une autorisation écrite devra être complétée auprès de l'équipe de gestion.

Les enfants ayant une allergie sévère nécessitant l'utilisation d'un auto-injecteur (EpiPen) doivent l'avoir en leur possession en tout temps.

6.3 Piscine

Seules les vestes de flottaison individuelles (VFI) fournies par la Ville sont autorisées à la piscine. Aucun autre équipement flottant personnel n'est permis.

6.4 Départs et absences

Durant les heures du camp, un enfant ne peut quitter seul ou avec une autre personne sans l'autorisation préalable du parent. Cette autorisation doit être transmise par écrit (courriel ou billet signé) ou validée auprès de l'équipe de gestion.

6.5 Respect du matériel et des installations

Les enfants doivent respecter les personnes, les locaux, le matériel et l'environnement mis à leur disposition.

Tout bris causé volontairement ou par négligence pourrait entraîner des mesures de réparation ou de remboursement.

6.6 Responsabilité parentale

Le Patro Le Pivot est responsable des enfants uniquement durant les heures régulières du camp de jour. Il est recommandé aux familles de détenir une assurance responsabilité civile personnelle.

6.7 Politiques organisationnelles

Le Patro Le Pivot applique différentes politiques visant à assurer un milieu sécuritaire, respectueux et inclusif, notamment sa Politique en matière de protection de l'intégrité et sa Politique de développement durable. Celles-ci sont disponibles sur notre site Internet.

6.8 Tabac et vapotage

Conformément à la réglementation en vigueur, il est interdit de fumer ou de vapoter dans les centres communautaires, les écoles et sur leurs terrains.

ACCÈS AUX PISCINES

La baignade fait partie intégrante de la programmation estivale du camp de jour. Afin d'assurer la sécurité de tous les participants, le Patro Le Pivot applique les règles et procédures établies par la Ville de Québec et les équipes de sauveteurs.

Afin de se baigner sans veste de flottaison individuelle (VFI), les enfants doivent avoir réussi l'évaluation des compétences aquatiques reconnue par la Ville de Québec.

Les zones de baignade autorisées sont déterminées par les sauveteurs en fonction des résultats obtenus lors de cette évaluation et des règles de sécurité en vigueur. Ces décisions sont finales et visent à assurer la sécurité de tous les participants.

7.1 Port de la veste de flottaison individuelle (VFI)

- Tous les enfants de 5 et 6 ans doivent obligatoirement porter une veste de flottaison individuelle.
- Les enfants de 7 à 10 ans qui souhaitent se baigner sans veste de flottaison doivent avoir réussi l'évaluation des compétences aquatiques de la Ville de Québec.
- Pour les enfants de 11 ans et plus, l'évaluation est fortement recommandée.
- Les enfants identifiés par un bracelet rouge doivent obligatoirement porter la veste de flottaison fournie.
- Tous les enfants doivent respecter les consignes des sauveteurs et être accompagnés de leur groupe lors des déplacements à la piscine.

7.2 Règlements de sécurité

Afin d'assurer un environnement sécuritaire pour tous, les enfants doivent respecter les règlements de la piscine, notamment :

- Adopter un comportement respectueux et sécuritaire;
- Marcher sur les abords de la piscine;

- Respecter les consignes des sauveteurs en tout temps;
- Utiliser les installations de façon appropriée;
- Maintenir la propreté des lieux.

Tout participant qui ne respecte pas les règles de sécurité pourrait être retiré temporairement ou définitivement de l'activité de baignade.

SURVEILLANCE ANIMÉE

Un service de surveillance animé est offert sur chacun de nos sites de camp de jour, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 8 h ainsi que de 17 h à 17 h 30. Ce service est offert moyennant des frais supplémentaires lors de l'inscription.

EVALUATION DU CAMP DE JOUR

Votre opinion est importante pour nous. Au cours de l'été, un court sondage sera transmis aux familles afin de recueillir leurs commentaires et suggestions. Ces informations nous permettent d'améliorer continuellement la qualité de nos services.

SAINES HABITUDES DE VIE

Au Patro Le Pivot, nous accordons une grande importance au bien-être des enfants. Une alimentation équilibrée, une bonne hydratation et un mode de vie actif contribuent à leur énergie, leur concentration et leur plaisir de participer aux activités du camp.

10.1 Hydratation

Les enfants étant très actifs durant l'été, nous demandons à chaque participant d'apporter quotidiennement une bouteille d'eau réutilisable identifiée à son nom.

10.2 Lunchs et collations

Nous encourageons les familles à préparer des lunchs et des collations nutritifs qui soutiennent les besoins énergétiques des enfants tout au long de la journée.

Pour des idées de repas équilibrés et adaptés au camp de jour, nous vous invitons à consulter le Guide alimentaire canadien ou des ressources spécialisées en alimentation familiale.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Afin d'assurer le bon déroulement des activités, les parents sont invités à consulter régulièrement leurs courriels ainsi que les communications transmises par l'équipe de gestion.

Le Guide des parents demeure la référence principale concernant le fonctionnement du camp de jour. En cas de question ou de situation particulière, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de gestion de votre site.

11. SITES D'ANIMATION

11.1 École de la Ribambelle

500 rue Anick, Québec, G1C 4X5
Utiliser le stationnement de la rue Anick ou des
rues avoisinantes et utiliser la porte #2 (porte
du service de garde de l'école).



11.2 École de l'Harmonie, Pavillon Saint-Édouard

15 rue St Edmond, Québec, G1E 5C8
Utiliser les stationnements dans les rues
avoisinentes et entre par la porte #4,
accessible par la cour.



11.3 École des Cimes

250 rue Cambert, Québec, G1B 3S3
Utiliser le stationnement et entrer par le
modulaire.



11.4 École Beausoleil

2267 avenue royale, Québec, G1C 1P5
Utiliser le stationnement sur la rue Tunis et
utiliser la porte #14.

